



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

ET PATRIMOINE

DCPAJPI_AR2025_051

MAINLEVÉE DE PERIL

349 boulevard de l'Egalité

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération n°1 du 13 septembre 2020 et l'arrêté de délégation n 2023-90 du 26 décembre 2023 de Madame Bérengère DURET, Adjointe au Maire,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-24 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 511-1 à L 511-7, L 511-14 et L 521-1 à L 521-4 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté de mise en sécurité ordinaire n°25-42 du 30 septembre 2025 relatif à l'immeuble sis à TOURCOING, 349 boulevard de l'Egalité, cadastré section AM 75, propriété de Monsieur Atman BELAÏDI domicilié à et prescrivant les travaux de vérification des fixations de toutes les tôles en bac acier de la toiture avec remise en place et fixation de celles décrochées,

Vu le rapport du 21 octobre 2025 de la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat constatant l'exécution desdits travaux, dans les règles de l'art,

Considérant que cet immeuble ne présente plus de danger pour la sécurité publique.

ARRÊTONS

Article 1 : Sur la base du rapport susvisé, il est pris acte de la réalisation des travaux en adéquation aux prescriptions ordonnées ce qui met fin au péril. En conséquence, il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité ordinaire du 30 septembre 2025 ;

Article 2 : Le présent arrêté de mainlevée sera notifié au propriétaire ;

Article 3 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ;

Article 4 : Ledit arrêté sera transmis au Préfet du Département du NORD ;

Article 5 : Une copie sera adressée au Procureur de la République, à la Caisse d'Allocations Familiales du NORD, au Gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement de TOURCOING et au Président de la Métropole Européenne de LILLE.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **28 OCT. 2025**

**Par délégation du Maire
Bérengère DURET**

**Adjointe à l'Habitat, au Logement, à la
Commission de l'Amélioration de
l'Habitat, à l'Hygiène, aux Affaires
Administratives civiles et aux Elections**



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Duret', written over a horizontal line.

Accusé réception en Préfecture le : 28/10/2025
Publié sur le site de la Ville le :